

## Le monde du livre s'unit pour défendre la loi Darcos

lun 10/02/2025 - 10:33



Ne pas confondre Darkos et Darcos. Le premier, c'est un méchant issu des films Arthur et les Minimoys, le second, ou plutôt la seconde, une référence à la députée Laure Darcos, qui a défendu la loi du même nom. Entrée en vigueur le 7 octobre 2023, elle a pour objectif de renforcer l'économie du livre et assurer l'équité et la confiance entre les acteurs. Elle fixe notamment un prix plancher de 3 euros pour les livraisons de commandes. Un moyen de lutter contre ce qui était perçu comme une concurrence déloyale des plateformes numériques et notamment Amazon, avec sa livraison gratuite en 24 heures. Après un peu plus d'un an d'existence, les acteurs de la vente physique ont défendu cette loi, en présentant une étude commune. Cette dernière associe le Syndicat de la librairie française (libraires indépendants), le Syndicat des distributeurs de loisirs culturels, le distributeur Fnac Darty, le groupe NAP (Maison de la presse et Point Plus) et le géant de la distribution E. Leclerc, via son enseigne Espace culturel E. Leclerc. "La loi atteint ses principaux objectifs, en rééquilibrant les ventes entre canaux de distribution, sans détourner les lecteurs de l'achat d'ouvrages, et sans dégrader les volumes de vente", concluent les enseignes. Si le nombre de livres vendus en France baisse depuis une année 2021 exceptionnelle, "la loi a ralenti" cette tendance, et "le chiffre d'affaires global reste, lui, orienté à la hausse", avec une hausse de 0,7% dans l'année suivant l'entrée en vigueur des frais de port. Les auteurs de l'étude se félicitent que les frais de port aient pu "contrecarrer" la "stratégie prédatrice d'Amazon, dont le modèle repose sur une politique de prix artificiellement bas".